

Christian Plantin

Dictionnaire de l'argumentation 2025

B.pdf

B

BALISAGE DE L'ARGUMENTATION	2
BIAIS LANGAGIER	6
BON SENS ► DOXA ; AUTORITÉ	9

BALISAGE DE L'ARGUMENTATION

Quelques opérations utiles pour l'analyse de l'argumentation dans un corpus :

- Découpage des données en séquences, détermination des séquences argumentatives.
- Structuration des séquences argumentatives.
- Structuration des interventions argumentatives

1. Principes généraux

Faire une analyse argumentative, c'est construire une représentation d'un texte ou d'une interaction, du point de vue d'une théorie ou d'une synthèse de théories de l'argumentation. Cette représentation dépend en premier lieu des buts de l'analyse et du type de données écrites ou orales envisagé. Les distinctions proposées ici visent seulement à fournir un canevas élémentaire permettant d'organiser les observations de base.

Si l'on postule que, la langue étant argumentative, tout dans la parole doit être argumentatif, le problème d'identifier ce qui est séquence argumentative et ce qui est séquence d'un autre type ne se pose pas.

Si l'on postule que seules certaines séquences de paroles sont argumentatives, il faut en premier lieu découper le donné langagier macro (texte, interaction) en séquences, plus ou moins articulées autour de leurs frontières, et justifier les raisons pour lesquelles on considère telle séquence comme argumentative. La mise en œuvre correcte de cette opération suppose des incursions dans les domaines plus larges de la construction de *cas* et de *corpus*.

Par exemple, si l'on veut étudier "La réfutation chez Jean-Paul Sartre", il faut, à un moment ou à un autre, se poser la question de déterminer les séquences qui constitueront le corpus étudié. Pour cela, il faut baliser ce texte ou cette interaction, c'est-à-dire le découper de façon explicite et motivée, à différents niveaux.

Dans un langage idéal (pour l'analyste), on disposerait de *marqueurs univoques*, c'est-à-dire d'éléments matériels non ambigus dans leur forme et leur fonction, automatiquement repérables, qui permettraient des conclusions certaines, par exemple :

- Présence de la marque **S** : tel passage marque le début ou la fin d'une *séquence* argumentative.
- Présence de la marque **R** : tel participant est dans tel *rôle*.
- Présence de la marque **A** : tel segment est un *argument*.
- Présence de la marque **C** : tel segment est une *conclusion*.
- Présence de la marque **T** : telle argumentation relève de tel *type*.

L'argumentation en langage naturel ne présente pas de tels marqueurs. Ceux qu'on peut relever sont quasi systématiquement polysémiques et polyfonctionnels et leur fonction proprement argumentative doit être appréciée en fonction du contexte ; c'est autant le contexte qui désigne telle marque comme argumentative que la marque qui désigne le texte comme argumentatif, V. [Connecteurs argumentatifs](#).

Si l'on postule que, la langue étant argumentative, tout dans la parole doit être argumentatif, le problème d'identifier ce qui est séquence argumentative et ce qui est séquence d'un autre type ne se pose pas.

Si l'on postule que seules certaines séquences de paroles sont argumentatives, il faut en premier lieu découper le donné langagier macro (texte, interaction) en séquences, plus ou moins articulées autour de leurs frontières, et justifier les raisons pour lesquelles on considère

telle séquence comme argumentative. La mise en œuvre correcte de cette opération suppose des incursions dans les domaines plus larges de la construction de *cas* et de *corpus*. En prenant pour point de départ *le flux de données*, on peut distinguer les points suivants.

1. Découpage des données en séquences, détermination des séquences argumentatives

- Découper les séquences, et déterminer lesquelles sont argumentatives.
- Extraire le fait essentiel qui permet de parler de séquence argumentative.
- Établir les liens nécessaires avec les séquences qui les bornent.

2. Structuration des séquences argumentatives

- Question argumentative principale — Questions argumentatives dérivées
- Participants — Rôles — Positions
- Type d'argumentativité

3. Structuration des interventions argumentatives

- Argument(s), conclusion(s)
- Schème(s) argumentatif(s)

L'analyse d'une séquence argumentative selon les précédents niveaux doit reposer sur des critères relativement *objectifs*, c'est-à-dire stables et partageables, même s'ils ne sont pas toujours *décisifs*. En d'autres termes, **l'analyse d'un passage argumentatif est une activité argumentative**, dont les affirmations doivent être justifiées et critiquées.

2. Structuration des données et extraction des séquences argumentatives

2.1 La séquence, unité d'analyse

La séquence est *l'unité analytique pertinente*. Les passages argumentatifs qui sont exploités dans les manuels ainsi que dans les présentations scientifiques sont le produit de cette première *opération de séquençage*, d'un texte ou d'une interaction. Cette opération est souvent passée sous silence, mais il peut être nécessaire de l'explicitier et de la justifier. Une séquence mal découpée (dont les bornes ont été mal posées) peut compliquer l'analyse et la rendre peu compréhensible.

Le travail d'identification de la séquence par *l'analyste* correspond au travail définissant la position interactionnelle du *participant* : **comprendre ce qu'on est en train de dire** d'une part, **savoir ce qu'on est en train de faire** d'autre part.

Par exemple, dans une **interaction en salle de classe**, on distinguera la séquence "résolution de problème" de la séquence "travaux et consignes pour la leçon suivante".

Les séquences qui se succèdent au cours d'une **réunion de travail** sont extrêmement nombreuses et diverses, elles correspondent aux grandes actions qui s'y déroulent : "ouverture et prise de contact" ; "ordre du jour" ; "discussion et décision sur le premier point de l'ordre du jour" ; "communication et échanges d'informations" ; "gestion de l'interaction" ; "relevé des conclusions et des décisions" ; "détente, blagues et digressions", "fixation de la prochaine réunion", etc.

Les niveaux et types d'argumentativité de ces épisodes peuvent être extrêmement variés.

2.2 Borner et caractériser la séquence

La séquence est définie en *externe* et en *interne*.

- **En externe**, elle est définie par les *frontières* qui la détachent et l'articulent dans une donnée macro. On trouve à ces frontières des formules de transition où on note des changements de thème, des formules de clôture et d'ouverture spécifiques ainsi que des réaménagements du format d'interaction.
- **En interne**, la séquence est définie par sa structure et son contenu : type d'activité langagière, format d'interaction, cohérence sémantico-thématique, qui, globalement, définissent un *principe de complétude* de la séquence. Ce qu'est une séquence complète dépend du type de séquence envisagée : le principe de complétude de la séquence "*présentation de l'ordre du jour*" n'est pas le même que celui de la séquence "*discussion du point numéro trois de l'ordre du jour*".

Dans un monologue, les frontières de séquence sont délimitées par des expressions cadratives, des clôtures et des ouvertures thématiques.

La *rhétorique* argumentative classique propose une excellente description des principaux éléments d'une séquence argumentative monolocuteur, dont elle propose, par défaut, l'arrangement suivant : introduction, présentation de soi et de la question ; faits, lieux, participants ; réfutation des adversaires ; position propre ; argumentations ; conclusion générale, propositions d'action.

2.3 Déterminer l'argumentativité de la séquence

Pour déterminer si telle séquence est argumentative, on recherche s'il s'y manifeste des *désaccords* ; des contradictions *explicites (thématisées)* ou non ; et s'il émerge de ces oppositions, une *question*, sachant que questions et oppositions se déterminent mutuellement. Dans le cas d'un texte monologal, les mêmes relations se manifestent entre les voix dialogiquement ou polyphoniquement mises en scène.

La séquence argumentative peut émerger spontanément dans n'importe quel type de séquence, par exemple, quelqu'un peut manifester un désaccord durant la lecture de l'ordre du jour. La limite gauche (ouverture) d'une séquence argumentative émergente est caractérisée par la concrétisation d'une opposition en une question argumentative. La limite droite (clôture) peut être de n'importe quel type, tout est une question de contraste avec la séquence suivante : le président de séance regarde l'horloge et dit : "*Eh bien, je vous suggère de discuter davantage de ce point très intéressant pendant la pause-café. Merci de votre participation*".

L'argumentation peut être l'activité principale de la séquence ; on s'attend à ce que la séquence "*Discussion et décision sur le point n° 19 de l'ordre du jour*" soit fortement argumentative. La structuration interne et les frontières d'une telle séquence institutionnalisée dépendent des règles en vigueur dans l'institution dans laquelle elle se déroule.

Lorsqu'il s'agit d'une question préexistante dont la discussion est à l'ordre du jour, la discussion actuelle est un épisode dans le développement plus large de la question telle que discutée dans divers *sites* argumentatifs et cristallisée dans un *script* spécifique. La question a une histoire, et la discussion actuelle ne va pas forcément permettre d'en finir avec elle.

3. Structuration des séquences fortement argumentatives

3.1 Question et sous-questions argumentatives

Les *rôles* argumentatifs se distribuent en fonction des questions, et chaque question impose aux arguments qu'elle attire ses principes de *pertinence*, internes et externes. Une même question peut engendrer plusieurs *sous-questions*, déterminant des sous-séquences. La question fait l'unité de la séquence. Étant déterminés par la question, les rôles et positions sont en principe relativement stables.

3.2 Participants, rôles et positions

Qu'il s'agisse d'un dialogue réel ou mis en scène dans un texte, où interviennent argumentations et contre-argumentations, il faut en priorité attribuer son dû à chaque *participant*, c'est-à-dire les *positions* qu'il tient, les *rôles* qu'il joue dans la discussion, et dans quel *système d'alliance* il entre. Les *positions* sont identifiées comme les segments apportant une réponse à la question débattue. L'expérience montre que cette tâche apparemment élémentaire peut être assez complexe.

3.3 Type d'argumentativité

Le type d'*argumentativité* est caractérisé par :

- Le type d'*opposition* (ratifiée / non ratifiée) qui domine la séquence, et la caractérise comme émergente ou pleinement argumentative.
- Les modes de traitement des *contre-discours* (par reprise directe des autres discours, évocations, reformulation, etc.), caractérisent le type de critique et d'évaluation mutuelles mis en œuvre,
- Les *lignes argumentatives* formées par les interventions co-orientées avec celles d'autres partenaires alliés peuvent mettre en œuvre des *stratégies* globales organisées (affirmatives ou réfutatives).

4. Structuration de l'intervention argumentative

Une fois les opérations précédentes menées à bien, on est en mesure d'analyser plus précisément la structuration locale de l'argumentation, notamment :

- au niveau des *orientations*
- au niveau des *types d'argumentation* exploités.

Ces tâches, prennent en compte les *connecteurs* et les *morphèmes argumentatifs* éventuellement présents dans le passage.

Pour vérifier si on a bien affaire à tel ou tel type d'argumentation, on recherche s'il existe une relation de *paraphrase* acceptable entre le discours topique *générique définissant ce type d'argumentation* et le discours argumentatif *actuel*.

Pour un exemple détaillé, V. *Type d'argumentation*. Il se peut qu'un même discours argumentatif concret soit paraphrasable selon plusieurs schèmes.

L'observation de la relation entre 1) les arguments développés par les participants dans une rencontre particulière et 2) les éléments du script associé à la question, lorsqu'il est disponible, est toujours très instructive.

BIAIS LANGAGIER

Un mot biaisé est un mot orienté, hologramme du discours qui le porte. L'élimination des mots biaisés supposerait une réforme générale du langage ordinaire.

On parle de biais en argumentation à propos :

— des questions à présupposés, V. [Questions chargées](#)

— des redéfinitions ad hoc de mots, V. [Définitions persuasives](#)

— de l'[orientation](#) sémantique de certains termes, qui apparaissent comme des *mots biaisés* dans la discussion les concernant.

1. Mots biaisés

L'holographie est une technique qui permet de représenter en deux dimensions des phénomènes tridimensionnels. Métaphoriquement parlant, certains mots sont des hologrammes des discours qui les portent. Ils ont la propriété de représenter la totalité du discours argumentatif dans lequel ils entrent : la ligne du discours est condensée en un seul de ses points, le mot. Ces mots hologrammes sont dits *orientés* (théorie de l'argumentation dans la langue) ou *biaisés* (théorie normative des fallacies).

Dans le débat sur l'avortement, si l'un parle de *bébé* et l'autre de *foetus*, on sait déjà que le premier est probablement contre et l'autre plutôt en faveur de l'avortement. Le mot est chargé (ang. *loaded*) de la conclusion vers laquelle il tend.

Selon le *TLFi*, parler d'un *bébé*, c'est désigner un humain, et inférer qu'on doit développer vis-à-vis de lui toutes les attitudes qu'on a vis-à-vis d'un « enfant en bas âge » ; alors que *foetus* désigne le « produit de la conception des vertébrés au cours du développement prénatal, après le stade embryonnaire, lorsqu'il commence à se former et à présenter les caractères distinctifs de l'espèce. » *Bébé* a des « emplois affectifs », ce qui n'est pas le cas de *foetus* (*TLFi*, art. *Fœtus* ; *Bébé*).

Un mot peut être chargé de valeur dans un discours et pas dans un autre. En médecine, *foetus* s'oppose à *embryon* dans un discours technique non controversé, et tout le monde parle de *bébé* à propos d'un enfant en bas âge.

Pour qu'une proposition entre dans un raisonnement non circulaire, il faut que le terme sujet **T** désigne un être ou un état de choses **t** et que l'énoncé pris globalement porte un jugement sur cette réalité **t**. Le terme **T** est dit chargé ou *biaisé* lorsque le mécanisme de désignation inclut le jugement correspondant à la réponse à la question argumentative qui se pose au sujet de **t**. Dans le cas *bébé* / *foetus* :

“bébé” inclut le jugement “l'avortement est un crime”

“foetus” inclut le jugement “l'avortement est un choix”

La question des termes biaisés correspond à celle de l'*orientation argumentative* du mot. La [définition persuasive](#) est une forme de biais fondée sur un redécoupage du sens du mot par le locuteur, en fonction de ses intérêts immédiats.

La procédure argumentative calquée sur l'argumentation scientifique demande que l'énoncé argument et l'énoncé conclusion désignent deux faits, indépendamment évaluables, et que la conclusion soit tirée de l'argument par l'application d'une loi de passage, V. [Auto-argumentation](#).

L'argumentation est *biaisée* lorsque l'énoncé argument et l'énoncé conclusion ne sont pas indépendants ; l'énoncé argument présuppose en fait les conclusions qu'il feint de construire. La conclusion est intégrée dans l'argument, et le raisonnement est piégé dans un *cercle vicieux*.

Le mot *biaisé* est lui-même biaisé, il a la même orientation négative que "préjugé". Le mot *orienté* peut lui-même avoir l'orientation neutre-positive de "fixé sur un repère", tout en admettant, le cas échéant, l'orientation négative de "*biaisé*".

Le sens des mots évolue, et on peut envisager que l'usage redéfinisse l'opposition bébé / fœtus nous le saurons dans un siècle ou deux. Dire que les mots sont *biaisés*, c'est impliquer que leur bon usage demande qu'ils soient **redressés**. Le diagnostic de biais s'inscrit dans le programme de construction d'un ortho-langage *désobjectivé*. Ce programme est effectivement réalisé dans toutes les pratiques technico-scientifiques. Son application au langage ordinaire, d'une part, supposerait une réforme générale des locuteurs en tant qu'êtres de langage, porteurs de valeurs et d'intérêts, et d'autre part, elle éliminerait de la parole *la mémoire des discussions passées*. Tout cela équivaldrait à se donner pour programme de recherche en argumentation l'élimination de l'argumentation.

2. Les catégorisations antithétiques, reflets du débat

L'opposition qu'exploitent les discours / contre-discours est parfois reflétée dans la morphologie des mots, V. [Antithèse](#) ; [Dérivés](#) ; [Morphème argumentatif](#) :

Politicien / politique
Personne serviable / servile

D'une façon générale, les parties utilisent des termes opposés pour désigner les êtres au centre du débat : vous êtes le *persécuteur*, je suis la *victime* ; il est le *mauvais riche*, je suis le *pauvre-mais-honnête* ; votre approche est *scientiste* alors que la mienne est *scientifique*. Cette opposition entre les termes peut se développer et s'enrichir dans des constructions complexes :

La chasse au faisan est un sport de gentlemen !
La chasse au faisan est un massacre commis par des brutes avinées !

Dénominations pacifiques et dénominations argumentatives

L'attribution d'un nom (dénomination) ne pose pas trop de problèmes pour les plantes, les animaux et autres *espèces naturelles* familières : Si on entend parler, sous nos latitudes, d'un animal familier, amateur de souris, on conclut immédiatement qu'il s'agit d'un *chat*. Les choses sont plus compliquées lorsqu'on a affaire à des êtres et des situations dont la désignation adéquate n'est pas un préalable au débat, mais un enjeu du débat lui-même.

Bébé médicament et bébé sauveur

L'idée de sélection génétique répugne à bien des gens. Comment parler d'un enfant qui a été conçu génétiquement sélectionné pour qu'il fournisse la greffe permettant de soigner son grand frère ou sa grande sœur malades. Faut-il alors parler de *bébé médicament* ou bien de *bébé sauveur*, de *bébé docteur* ?

Des pesticides aux produits phytosanitaires

Comment désigner les produits utilisés pour traiter les cultures et suspectés d'être cancérogènes ? Le terme *produit agro-pharmaceutique* rappelle l'origine chimique et industrielle du produit ; le terme *produit phytosanitaire* a été repris par une association de défense de personnes qui s'estiment victimes de ce genre de produits, « Phyto-Victimes » ; *pesticide* a également une orientation négative malgré sa signification étymologique, "tueur [de] parasites", comme si la négation d'une négation était interprétée comme une désignation hyper-négative du produit. La lutte terminologique se poursuit et l'industrie s'est tournée vers les termes *produits phytopharmaceutiques* et *produits phytosanitaires*.

Terroristes ou résistants ?

Selon quels critères puis-je catégoriser tel individu comme *terroriste* ou comme *résistant* ? Le résistant est-il un terroriste qui a réussi, et le terroriste le résistant d'une cause perdue ? Tel acte doit-il être catégorisé comme un acte de terrorisme (lâche) ou un acte de résistance (héroïque) ? Dira-t-on que tout le monde a les mains sales et que tout dépend du camp auquel appartient le locuteur, ou qu'il y a des critères universels permettant de trancher, comme "viser des civils innocents, des enfants" ?

3. La désignation, enjeu du débat

Dans le débat sur l'avortement, où il s'agit de déterminer si l'on va accorder le statut de personne à l'objet du débat, la discussion *sur les termes*, *fœtus* ou *bébé*, n'est pas dissociable ici de la discussion *sur le fond*. En pratique, le vainqueur se reconnaît à ce qu'il a réussi à imposer son vocabulaire, avec le sens qui lui convient, V. [Persuasion](#). Il n'est pas pratiquement possible de trouver remède au "langage biaisé" par une forme de conventionnalisme, consistant à se mettre d'accord sur le sens des mots préalablement au débat dans lequel ils seront utilisés, et à s'abstenir de termes "chargés" au profit de termes "neutres".

La discussion sur *la nature* de l'objet n'est pas toujours séparable de la discussion sur *son nom*. Le fait d'être l'enjeu d'un débat dédouble la désignation de cet objet. Son nom "vrai", "objectif", lui sera, éventuellement, attribué au terme du débat — l'objectivité n'est pas une condition, mais un produit du débat.

La recherche de termes "neutres" manifeste d'une part le désir de mettre entre parenthèses le langage, pour autant qu'il ne correspond pas à un hypothétique idéal référentiel pur, et, d'autre part, la volonté de considérer que le débat entre êtres rationnels ne saurait reposer que sur le *malentendu*, conséquence des défauts de la langue naturelle.

La situation d'argumentation est relativement simple si l'on part de l'hypothèse qu'il existe des *données admises* par les deux parties. Mais d'une façon générale, il n'y a accord sur les faits que si ces faits allégués sont des faits *pacifiques*, c'est-à-dire externes au vif du débat. Dans le cas contraire, la division des discours se marque alors de façon radicale par les

désignations dites biaisées, chargées ou orientées. L'orientation des désignations est inhérente à l'activité argumentative, V. [Schématisation](#).

L'accord sur la désignation linguistique des faits est une question d'identité, de focalisation, d'empathie émotionnelle : non moins qu'aux *croyances*, on se *convertit* aux faits et à leurs *désignations*.

4. La désignation, mémoire de l'argumentation

L'argumentation est couramment considérée comme un raisonnement autonome, contenu dans un épisode discursif lui-même autonome. La vision normative traditionnelle des biais langagiers change du tout au tout si l'on aborde l'argumentation comme un long processus de débats se développant à partir d'une question lancinante, dont personne n'a la réponse, et qui met en jeu des valeurs et des intérêts jugés cruciaux par les participants.

Dans de tels débats, les locuteurs n'improvisent pas leurs positions et leurs conclusions ne sont pas construites *hic et nunc*. L'orientation des mots rappelle que tout cela a *déjà été argumenté de façon que le locuteur estime valable*. Les mots orientés font référence à l'ensemble des discours soutenant leur orientation ; ils manifestent *la mémoire de l'argumentation*, et sont ainsi un exemple clair de ce qu'est un *objet de discours*, V. [Auto-argumentation](#).

BON SENS ► [DOXA](#) ; [AUTORITÉ](#)